

Les indicateurs de résultats des lycées (IVAL): comment ça marche?

Paris, 22 mars 2017 (AFP) -

Les indicateurs de résultats des lycées, plus connus sous le sigle IVAL, sont publiés chaque année par le ministère de l'Education et visent à mesurer l'action d'un établissement pour amener ses élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Les IVAL de quelque 2.300 lycées généraux et technologiques et 2.000 lycées professionnels sont publiés mercredi à partir de 09H00 sur le site www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-lycees.

Ils portent sur les lycées publics et privés sous contrat de toute la France, présentant au moins 20 candidats au bac (10 pour les lycées professionnels) et proposant un cycle complet, de la seconde à la terminale. Les IVAL publiés mercredi s'appuient sur les résultats du bac de la session 2016.

"Ni palmarès, ni classement", martèle chaque année la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), rattachée au ministère, qui calcule ces indicateurs.

Ils sont construits à partir de données permettant de "cerner la réalité complexe et relative de l'action des lycées", souligne la directrice de la Depp, Fabienne Rosenwald.

Les IVAL s'appuient sur deux indicateurs: le taux de réussite au baccalauréat et le taux d'accès au baccalauréat dans l'établissement.

Le premier correspond au nombre de reçus au bac rapporté au nombre de candidats. Le second critère évalue, pour un élève, la probabilité d'obtenir le bac à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaires.

Il s'agit ainsi de prendre en compte la volonté d'un lycée de mener ses élèves jusqu'à l'obtention du diplôme. Un établissement peut ainsi afficher un taux excellent de réussite au bac, par exemple parce qu'il aura sélectionné ses élèves.

Pour chaque indicateur, le ministère a calculé, outre le "taux brut", le "taux attendu".

Car pour évaluer l'action propre d'un lycée (sa "valeur ajoutée"), ces deux indicateurs ne suffisent pas. Il faut comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle d'élèves comparables scolarisés dans des établissements comparables.

Le taux attendu prend donc en compte l'éventuel retard scolaire des élèves (redoublement avant l'entrée en seconde), leur origine sociale, leur niveau scolaire (avec les notes du brevet en fin de classe de 3e), le sexe, et le choix plus ou moins étendu des filières dans le lycée.

La différence entre les taux brut et attendu représente l'indicateur de valeur ajoutée des lycées (IVAL), qui peut être positif ou négatif.

fmp/ang/tmo/bd

Afp le 22 mars 17 à 00 01.